

Décision relative à une demande d'extension d'usages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'extension d'usages majeurs du produit phytopharmaceutique **CONFIRM***

de la société NISSO CHEMICAL EUROPE GMBH

enregistrée sous le n° 2023-1421

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 15 avril 2024,

Considérant qu'un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant également qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les mammifères vermivores, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant en conséquence qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit référencé ci-après **n'est pas étendue** aux usages décrits dans la présente décision.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	CONFIRM
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NISSO CHEMICAL EUROPE GMBH Berliner Allee 42 D-40212 DUSSELDORF Allemagne
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	240 g/L - tébufénozide
Numéro d'intrant	9300032
Numéro d'AMM	9300032
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15553103 Maïs*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,75 L/ha	1/an	42
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents ni un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les mammifères vermivores.		
12553133 Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,9 L/ha	2/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents ni un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, les mammifères vermivores et les arthropodes non-cibles.		